

## ANNEXE No 6

voir de son influence sur le caractère national; je le considère sous cet aspect comme venant immédiatement après la religion elle-même et je le placerais même au-dessus de la politique.

Q. Alors, en parlant de ces différentes sortes de sport, y incluez-vous les courses de chevaux? R. Oui.

Q. Et les placez-vous au même rang que les autres? R. Bien, sur certains points, je les mets sur un rang un peu plus élevé. Le turf a eu de l'intérêt, une histoire et une romance qui lui sont propres. Il a atteint une importance représentant les éléments substantiels d'une industrie qui ne s'attache à aucune forme de sport et le pari aux courses à moins de sordidité et comporte en soi plus de sentiment à mon point de vue, que le pari sous toute autre forme de concours que je connaisse.

Q. Se fait-il à votre connaissance des paris sur toutes les variétés de sport aussi bien que sur les courses de chevaux? R. Presque tous les hommes aiment à risquer un pari pour faire prévaloir leur opinion.

Q. Votre expérience vous fait dire qu'il en a été ainsi dans toutes les variétés de sport? R. Oh, oui.

Q. Maintenant, qu'avez-vous à dire quant à l'honnêteté des motifs des amateurs de chevaux dans la direction des courses de chevaux? R. Bien, je crois ne pas exagérer en vous disant que ma sincère conviction est que, si nous mettions autant d'efforts généreux en toutes choses de la vie comme tout est conduit à ma connaissance sur le turf—je parle des courses organisées—le monde s'en trouverait excessivement mieux. D'autre part, il peut s'y glisser des méthodes peu recommandables, chose que je ne mets pas en doute; mais je crois honnêtement que l'on trouvera plus d'éléments représentant une morale moins élevée et une plus grande proportion de fraudes et d'inconvenances dans les rues de Toronto, chaque jour de l'année, sous la forme du lait mêlé d'eau, de pain n'ayant pas le poids, qu'il ne s'en commet dans toutes les courses en Amérique.

Q. Que pensez-vous de l'effort de ceux qui ont la conduite des courses pour les maintenir honnêtes et sans fraude? R. La pénalité contre les pratiques inconvenantes sur le terrain des courses est la plus sévère qu'on puisse imposer.

Q. Que voulez-vous dire? R. Une personne convaincue de conduite inconvenante peut être convaincue sans la preuve qui serait requise dans une cour de justice, parce que c'est une institution volontaire et une personne qui y est affiliée se soumet par là même à son autorité,—la pénalité, pour conduite inconvenante—veut dire pour l'homme qui l'a subie, l'expulsion et l'exclusion de cette industrie, l'exclusion de tous les champs de courses reconnus dans le monde entier. L'Association nationale du trot en Amérique reconnaît les décisions rendues contre la fraude par la section des courses de ce sport et la même réciprocité prévaut de l'autre côté et c'est la même chose dans tous les pays et la personne qui est convaincue de conduite inconvenante sur le turf est mise hors la loi, la valeur de sa propriété est détruite, sa réputation est ruinée, ses chevaux ne peuvent courir sur aucun terrain de courses et ils ne peuvent non plus être vendus pour courir à aucune personne.

Q. Est-ce que ces règlements sont rigoureusement mis en vigueur? R. Ils le sont et je n'ai jamais entendu parler d'un cas où la sentence aurait été entachée de préjugé ou de partialité. J'en donne pour raison très probable que les officiels sont absolument indépendants. Je suis le juge président à Fort-Erié et à Windsor, j'ai le droit de dire à aucun homme, à aucun propriétaire, à aucun jockey, à aucun entraîneur, à aucune personne ayant une licence et jouissant d'aucun privilège, qu'il doit faire sortir ses chevaux de la piste, qu'il doit laisser la piste lui-même et ce jugement ne peut être révisé ni en être appelé, si ce n'est au comité de l'Association canadienne des courses.

*Par M. Blain:*

Q. Devons-nous comprendre que si un jockey fait quelque chose de reprehensible sur la course, le propriétaire du jockey et le cheval sont chassés de la